

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 3 DECEMBRE 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, LE 3 DECEMBRE A 19H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS A HUIS CLOS (COVID 19) A LA SALLE DU CONSEIL SUR LA CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L 2122-7 ET L 2122-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
Gérard MICHAUT, Brigitte GUERET, Frédéric NOLET, Patricia SIMARD, Christophe HERNANDEZ, Leslie CHEMIN, Sébastien JOLLET, Alain LE ROY, Aurélien LUSIGNY, Mélanie PROTAT, Marianne RABATÉ-NANNI, Isabelle ROGIER, Jean-Philippe MICHAUT, Catherine BOULOGNE

Absente excusée : Michèle HERVÉ-BARRE qui a donné pouvoir à Marianne RABATE-NANNI

Secrétaire de séance : Patricia SIMARD

LE PROCES-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2020 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES

A l'ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de modification de l'ordre du jour pour y ajouter trois points :

- délibération pour devis complémentaire de l'entreprise CHEMOLLE
- délibération concernant le logiciel de gestion de la bibliothèque
- décision modificative du budget principal pour mise en non-valeur de créance éteinte

Demande acceptée à l'unanimité.

## TECHNIQUE

### ❖ Devis entretien des chaudières communales

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de BOLLORÉ ENERGY pour l'entretien de la chaudière de secours de l'école, et de celles de la salle des fêtes et du restaurant pour un montant total annuel de 825,56 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### ❖ Renouvellement contrat maintenance CERIG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de maintenance avec la Société CERIG prestataire de service pour la gestion du logiciel Etat-Civil.

Le contrat de maintenance prendra effet au 01 Octobre 2020 pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 162.10€ HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## VIE ASSOCIATIVE

### ❖ **Signature du bail de la pêche avec La Sixtoise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail conclu entre la Sixtoise, représentée par son président Manuel GORDO et la commune de Michery arrive à échéance.

Un nouveau bail va être signé et prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2030. Le loyer annuel sera de 2 400€. Ledit loyer sera payable en une seule fois à terme échu au premier janvier de chaque année. Le premier versement étant fixé au premier janvier 2022.

Une participation au montant des impôts fonciers de 100€ sera à régler par le loueur.

La Sixtoise s'engage à appliquer un tarif préférentiel pour les habitants de MICHERY et à réaliser des séances d'initiation à la pêche pour les enfants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## EAU

### ❖ **Indexation de la valorisation du prix du m<sup>3</sup> d'eau claire et usée sur l'index national**

Nous rencontrons des difficultés d'équilibre des comptes pour le budget de l'eau. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau claire consommée n'a pas augmenté depuis 7 ans. La consommation tend à diminuer. Des mesures doivent être prises afin de revenir progressivement à une situation financière plus saine nous permettant de pérenniser notre gestion.

Au regard de l'évolution des index au niveau national, Monsieur le Maire propose une augmentation de 5 centimes du prix du m<sup>3</sup> d'eau claire. Celui-ci passerait donc de 1,32 € à 1,37 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite également réexaminer le montant de la taxe de raccordement, celle-ci étant actuellement très inférieure aux prix pratiqués dans les communes environnantes (du simple au double pour certaines). Il propose la revalorisation suivante :

- eau claire : passer de 350 à 500 €
- eau usée : passer de 1200 à 1500 €

Ces mesures s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les demandes de raccordement faites en 2020 restent au tarif de 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## PERSONNEL

### ❖ **Mise en conformité CIA part variable / IFSE part fixe**

Le point NBI n'a pas été traité puisqu'il est vu sous forme d'arrêté.

Le personnel de la mairie bénéficie d'une indemnité dans le cadre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le RIFSEEP était une prime attribuée mensuellement sans faire de différence entre l'IFSE et le CIA. Désormais les deux parts seront différenciées pour chaque agent.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## INTERCOMMUNALITÉ

Concernant les services départementaux d'incendie et de secours, la commune paye actuellement une contribution annuelle de près de 29 000€ directement au SDIS. Compte tenu d'un transfert de compétences du SDIS sur la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la CCYN s'acquittera de cette charge directement au SDIS pour l'ensemble des communes et la répercutera mensuellement sur nos attributions de compensation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## TECHNIQUE (SUITE)

### ❖ **Devis PMB Logiciel bibliothèque**

Afin de poursuivre nos efforts financiers, il est décidé de supprimer les frais d'hébergement du logiciel de gestion de la bibliothèque (économie de 900 € par an). Les données doivent une fois pour toutes être réinstallées dans l'ordinateur de la bibliothèque. Le coût de cette installation réalisée par PMB SERVICES s'élève à 600€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### ❖ **Devis CHEMOLLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis complémentaire réalisé par SARL CHEMOLLE pour les travaux de renforcement du plancher au 2A rue des Bertauches doit être signé.

En effet, lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, il a été retrouvé dans un classeur un devis signé de septembre 2019 pour procéder à des travaux de consolidation de charpente (à ne faire qu'après le mois de mai 2020) devis de 7200 €.

Pour des raisons sécuritaires et au vu de l'état de fragilité de la toiture, Monsieur le Maire a souhaité réaliser les travaux mais la fragilité est telle que nous devons procéder à de nouvelles consolidations, ce qui augmente le devis initial de 1436,64€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## DECISION MODIFICATIVE

Le budget Principal de la commune présente une créance éteinte de 3516.93€. Afin d'assurer une plus grande sincérité des comptes, il convient de passer ce montant en « Non-valeur » en abondant le compte 6542. Une provision de 1000 € avait déjà été portée sur ce compte au budget principal. Monsieur le Maire propose une décision modificative pour qu'un montant de 2516.93€ soit retiré du compte « Fêtes et cérémonies » et porté au compte 6542.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES :**

**PANNEAU ROUTIERS :** un panneau de prévention du stop Coccimarket a été installé

Le panneau Stop endommagé devant Coccimarket a été remplacé.

-demande de remplacement du panneau stop à Chalopin.

**RUE DU CLOS :** Réflexion à approfondir sur une mise en sens interdit éventuelle du haut de la rue.

**RUELLE DE L EGLISE :** une grange en très mauvais état fait saillie sur la voie de circulation et gêne interdisant le passage de véhicules de secours. Contact pris par le Maire avec le propriétaire- Les discussions sont engagées pour estimer le coût de rectification de l'alignement et envisager des modalités

de financement.

**STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ECOLE :** nous avons ré ouvert le dossier pour l'adhésion et la concertation avec les parents d'élèves. Des réunions sont organisées.

**RESTAURANT DE LA PLACE :** demande de remise gracieuse de loyer. De la discussion avec les membres du Conseil, il ressort que préalablement à une décision, il convient de vérifier si les démarches d'obtention des aides prévues par les services de l'Etat et la Région dans le cadre de la crise sanitaire ont été faites par le restaurateur, et de connaître les montants obtenus. Il est également précisé que la charge financière, portée par la commune depuis les travaux engagés pour la réouverture du restaurant, est extrêmement lourde et que des efforts ont déjà été consentis. Nous attendons les éléments comptables pour statuer.

**CHARPENTE PRESBYTERE :** compte tenu des risques pour la sécurité, obtention d'une aide de l'état de 2175€, 80% du devis présenté. Une communication particulière sera faite en directions des donateurs qui s'étaient manifestés.

**TAILLE DES TILLEULS** sur la place : la taille sera poursuivie à raison d'un arbre sur deux afin de conserver de l'ombre et limiter les risques de stress des arbres lié à des conditions climatiques intenses de l'été.

**SAPIN PLANTE** devant la salle des fêtes pour Noël. La décoration pourra être réalisée avec les enfants qui le souhaitent.

**LE CEDRE D'HIMALAYA** a été déplanté par les soins de M. Frot et replanté sur le parterre du haut de la rue de la place. Il procédera également à l'aménagement d'un parterre de fleurs à l'endroit libéré.

Merci à Monsieur Frot pour son investissement.

**ECOLE :** le tilleul de la cour des maternelles nécessite d'être taillé. Pour des raisons d'assurance ces travaux seront effectués par une entreprise extérieure spécialisée.

Le sapin situé dans la même cour est malade et présentera dans peu de temps un danger pour les enfants nous allons devoir l'abattre.

**SIXTE :** En remplacement des peupliers coupés l'an dernier, il est envisagé de planter d'autres essences (arbres fruitiers par exemple). Autour de l'étang des peupliers sont morts et représentent un danger pour les promeneurs, nous devons les faire couper.

Les autres peupliers qui se trouvent dans la plantation en bordure de l'Oreuse coté Sixte nécessitent un élagage pour leur donner une valeur marchande. Nous rechercherons une entreprise pour le faire à un prix raisonnable.

**CHALOPIN :**

-Nous avons nettoyé la mare, elle est prête à accueillir un sapin pour Noël.

- Les abonnés à FREE ne captent plus les signaux depuis 43 jours et ne peuvent plus téléphoner. La mairie est déjà intervenue à 3 reprises auprès des services concernés mais sans succès à ce jour.

Le pylône bois supportant une antenne relais internet a été remplacé par un pylône béton légèrement plus haut mais surtout plus droit.

Les antennes de réception internet vont être remplacées, espérons que ces modifications amélioreront la réception.

La nouvelle antenne située en haut du mat sera installée le 15/12/2020 donc pas d'internet ce jour-là.

-Les chats restent un problème récurrent à Chalopin. Certains habitants en nourrissent et en hébergent sans vouloir se plier aux réglementations en vigueur pour les propriétaires à savoir le marquage et les recommandations de stérilisation. Une rencontre est prévue avec la personne concernée afin d'envisager une opération de trappage.

**PETITS TRAVAUX :** en cas de besoin, de petits travaux d'entretien seront confiés à M. Christian Delacroix, sur présentation et acceptation de devis. Merci à Christian pour la peinture des portes des pompiers.

**DECORATIONS DE NOEL :** Frédéric NOLLET informe le conseil que l'installation est prévue la semaine du 14 décembre.

**RENCONTRE SOUS PREFECTURE :** Brigitte GUERET fait lecture du compte rendu de la réunion du 8 octobre en sous préfecture portant sur la situation financière de la commune. Ce document liste les points posant problème. Il souligne et approuve les efforts et actions de redressement déjà engagés par l'équipe municipale. Nous remercions les services de la sous préfecture pour l'aide apportée.

**BASSIN D'APPRENTISSAGE DE PONT/YONNE :** la CCYN envisage de prendre en charge le montant de travaux devant y être réalisés. La commune de PONT/YONNE envisage également de proposer ce bassin à l'achat par la CCYN. Ce dossier doit être étudié très sérieusement car en l'état l'éventualité d'utilisation du bassin par les enfants de MICHERY et des communes environnantes nous semble problématique.

**FIBRE OPTIQUE** : Christophe HERNANDEZ demande des informations. Une déclaration de travaux a été déposée en mairie par la société Yconik pour l'installation d'une armoire, rue Charles De Gaulle.

**BROYAGE DES SAPINS** : Catherine BOULOGNE demande si les Michelins qui le souhaitent pourront venir broyer leur sapin de Noël après les fêtes avec le broyeur de la municipalité et récupérer les copeaux. Accord unanime. Séance prévue le samedi 16 janvier.

**RESTOS DU CŒUR**: les collectes étant réduites du fait de la crise sanitaire, des dons en produits alimentaires et d'hygiène seraient les bienvenus. Jean-Philippe MICHAUT préparera un communiqué pour informer la population des modalités concernant les points de collecte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 21H40

G. MICHAUT

S. JOLLET

I. ROGIER

JP MICHAUT

P. SIMARD

Leslie CHEMIN

B. GUERET

F. NOLET

C. HERNANDEZ

A. LUSIGNY

A. LE ROY

Mélanie PROTAT

M. RABATÉ-NANNI

C. BOULOGNE

M.HERVÉ-BARRE qui a donné pouvoir à M. RABATÉ-NANNI